

Agent d'entretien, de restauration et de transport (h/f)

Offre n° O022260706002255

Publiée le 07/07/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DE KERFOT

Lieux de travail :

- 1 Place de la Mairie, Kerfot (Côtes d'Armor (22))
- 4 Route de Correc, Kerfot (Côtes d'Armor (22))

Poste à pourvoir le : 27/08/2026

Date limite de candidature : 10/08/2026

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Détails de l'offre

Famille de métiers : Architecture, bâtiment et logistique > Logistique et maintenance des moyens techniques

Grade(s) recherché(s) : Adjoint technique

Métier(s) : [Agent de services polyvalent en milieu rural](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 3 ou 4 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste dans une collectivité de petite taille. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 17h00 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Expérience souhaitée : Confirmé

Rémunération indicative : Traitement, Prime IFSE, CNAS

Descriptif de l'emploi :

L'agent polyvalent est chargé de l'entretien des locaux scolaires et communaux, de la préparation du service des repas scolaires et de la surveillance des enfants au restaurant scolaire. Accompagnateur de transport scolaire lors du circuit du soir.

Jours de travail : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Temps de travail annualisé = 17h par semaine

réparti comme suit (à titre indicatif) :

- les semaines d'école : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

de 11h00 à 13h30 et de 14h15 à 16h45

- les semaines de vacances scolaires :

5 h la première semaine et 9 h la dernière semaine,

6 h par semaine en août.

Sous l'autorité de la Maire et de l'adjointe aux affaires scolaires et de la Secrétaire Générale de Mairie.

Missions / conditions d'exercice :

1. Activités principales :

- Préparer et assurer le service des repas scolaires
- Accueillir les enfants au restaurant scolaire
- Encadrer les enfants pendant les repas
- Encadrer les enfants pendant le transport scolaire

- Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants
 - Entretien et préparer les locaux scolaires et communaux
 - Transmettre les informations
2. Activités spécifiques :
- Gros ménages des bâtiments communaux en début de période de vacances scolaires
 - Remplacer un collègue lors d'absence de courte durée
 - Entretien des bâtiments communaux lors des vacances scolaires

Profils recherchés :

SAVOIR FAIRE :

- Préparer le service des repas du restaurant scolaire
- Accueillir les enfants lors de la restauration scolaire
- Assurer la sécurité des enfants
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Entretien et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants et des administrés
- Connaître les règles de tri sélectif
- Connaître les règles d'hygiène et de technique d'entretien
- Alerter sa hiérarchie de tout incident ou évènement inhabituel constaté

SAVOIR-ETRE :

- Savoir être polyvalent, autonome, responsable, discret, patient
- Savoir être réactif, ponctuel et rigoureux
- Savoir travailler en équipe, communiquer
- Savoir gérer les conflits
- Disposer d'un sens de l'organisation
- Avoir le sens du service public

QUALIFICATION :

- BAFA, CAP Petite Enfance ou expérience

Contact et modalités de candidature

Contact : 0296208701

Informations complémentaires :

Candidature à transmettre à la MAIRIE DE KERFOT - 1 Place de la Mairie - 22500 KERFOT
Lettre de motivation + Curriculum Vitae

Jury de recrutement le 11/08/2026.

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o022260706002255-agent-entretien-restauration-transport>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.